



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

REALISATION ET MISE EN EXPLOITATION DE SONDAGES DE CAPTAGE DE GAZ
DE MINE A HULLUCH

Pièce N°3 bis

Résumé non technique de l'étude d'impact

Document associé à l'article R181-13 et D181-15-3 bis du Code de l'environnement

Concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Poissonnière »



Avant-propos

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale (DAENV) est déposé par la société Gazonor, filiale à 100 % de La Française de l'Énergie (« le Groupe »), en sa qualité d'exploitant de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « concession de Poissonnière ».

Conformément à l'article R.181-13 et à l'article D.181-15-3 bis du décret n°2023-13 du 11 janvier 2023 du Code de l'environnement, le dossier de demande est composé des pièces suivantes :

- Pièce n° 1 : Indication de la qualité en laquelle le dossier est présenté ;
- Pièce n° 2 : Mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux prévus et les méthodes d'exploitation envisagées ;
- Pièce n° 3 : Étude d'impact définie à l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement et son résumé non technique ;
- Pièce n° 4 : Étude de dangers définie à l'article L512-1 du Code de l'Environnement et son résumé non technique ;
- Pièce n° 5 : Document de santé et de sécurité ;
- Pièce n° 6 : Mémoire sur les travaux de fermeture provisoire ou définitive de l'ouvrage ;
- Pièce n° 7 : Document exposant la compatibilité des risques industriels du projet avec la sécurité publique.
- Pièce n°8 : Présentation non technique du projet.

L'article R. 122-2. I. du Code de l'environnement modifié par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 impose une évaluation environnementale aux projets listés dans l'annexe de l'article R. 122-2 modifié par le décret n°2017-1039 du 10 mai 2017 en vigueur au 01 août 2017, parmi lesquels la mise en exploitation d'hydrocarbures gazeux est mentionnée.

Par ailleurs, l'article R.123-1. I. du Code de l'environnement, indique que font l'objet d'une enquête publique les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis de façon systématique à la réalisation d'une étude d'impact, ce qui est le cas pour un projet d'exploitation d'hydrocarbures.

Le résumé non technique de l'étude d'impact présentée ici, correspondant à la pièce n°3bis de la DAENV, est rédigée conformément aux dispositions prévues à l'article R. 122-5 du Code de l'environnement et constitue une pièce indispensable dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale.



Table des matières

1	ROLE ET CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT	4
2	PRESENTATION DU PROJET	5
2.1	Objectif du projet	5
2.2	Rappel des travaux projetés	5
3	SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT : ETAT ACTUEL	5
4	EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE.....	9
5	AUTRES THEMATIQUES TRAITEES	12
5.1	Vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs	12
5.2	Raisons du choix du projet et description des solutions de substitution	12
5.3	Compatibilité aux schémas, plans et programmes.....	12

Table des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux et évolution prévisible avec et sans le projet	7
Tableau 2 : Synthèse des dispositions prévues par Gazonor pour limiter les impacts en phase travaux – chantier	9
Tableau 3 : Synthèse des dispositions prévues par Gazonor pour limiter les impacts en phase exploitation	10



1 RÔLE ET CADRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'étude d'impact évalue les conséquences potentielles du fonctionnement des installations sur l'environnement. Elle prend en compte l'état initial du site et de son environnement et évalue les effets prévisibles des installations. Elle décrit et analyse les dispositions mises en œuvre pour éviter ou limiter les effets indésirables éventuels sur l'environnement.

Elle s'intéresse au fonctionnement normal des installations, y compris les effets temporaires liés aux situations transitoires, telles que les démarrages et arrêts. Les situations anormales ou accidentelles sont analysées dans le cadre de l'étude de dangers.

L'évaluation des impacts est présentée par thème : milieu physique (eau, sols, sous-sols...), milieu naturel (faune et flore ...), patrimoine et paysage, milieu humain, risques naturels et technologiques.

Pour chaque thème, l'étude d'impact comprend :

- La caractérisation de l'état initial, incluant la définition de l'environnement actuel et tenant compte du contexte environnant existant (population et activités) à partir de données collectées auprès des organismes spécialisés ;
- La définition des effets (rejets, nuisances, ...) sur l'environnement dans la situation future sur la base d'une estimation compte-tenu du retour d'expérience de l'exploitant ;
- L'exposé des mesures mises en œuvre et prévues pour éviter ou limiter les effets indésirables éventuels sur l'environnement et la santé publique, la présentation de leurs effets attendus ;
- L'articulation du projet avec les plans, schémas, programmes et autres documents de planification, tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU), Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)...

En complément, tel que demandé par la réglementation (code de l'environnement), sont également incluses à la présente étude d'impact :

- Une description de l'évolution probable du scénario de référence (aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement) en l'absence de mise en œuvre du projet,
- Une description des raisons du choix du projet et les éventuelles solutions de substitution,
- Une analyse des effets cumulés du projet avec les autres projets connus à proximité du projet.

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 Objectif du projet

L'objectif du projet réside dans la réalisation de maximum trois sondages d'une profondeur prévisionnelle de 620 mTVD, afin de capter le gaz de mine provenant des anciens travaux miniers. Une fois en surface, ce gaz sera valorisé sous forme d'électricité et éventuellement de chaleur.

La Société prévoit de développer ce nouveau site de captage sur la commune d'Hulluch, dans le Pas-de-Calais.

A noter que ce projet permettra de contribuer à la mise en sécurité des vides miniers, les sondages étant implantés dans un sous-réservoir qui, bien qu'actuellement en dépression sous l'action des stations de captage de gaz de mine opérées par Gazonor au 5 de Lens et au 7bis de Liévin, va à termes se retrouver isolé du réservoir principal de Poissonnière du fait de la remontée du niveau d'envoyage, et donc en surpression.

2.2 Rappel des travaux projetés

Avant la réalisation des sondages, le site doit être aménagé afin d'accueillir la plateforme de forage.

La foreuse qui sera mobilisée étant relativement légère, ces travaux se limiteront dans un premier temps à niveler et compacter le terrain, puis à empierrer une surface autour des futurs sondages ainsi qu'une piste d'accès, après pose d'un géotextile. Les travaux d'aménagement de la plateforme de forage auront une durée prévisionnelle d'un mois.

Le forage débutera par la suite, pour une durée prévisionnelle de 9 semaines pour les trois sondages maximum (amené/replis du matériel et contrôles des cimentations compris). Une phase de test de captage sera éventuellement réalisée pendant 2 semaines.

Après la réalisation des forages et les éventuels tests de captage, des travaux de génie civil supplémentaires seront réalisés afin d'aménager la plateforme pour la phase d'exploitation.

Les équipements constitutifs du site à mettre en place sont :

- Les ensembles moteurs dans des containers insonorisés qui comportent 2 compartiments :
 - Un compartiment moteur (spécialement réglé pour fonctionner avec les caractéristiques du gaz de mine) et une génératrice permettant la production d'électricité ;
 - Un compartiment contrôle commande et un stockage huiles (neuve + usagée)
- Un compresseur conteneurisé
- Un skid filtration
- Un skid de distribution
- Une cuve à condensats
- Un poste Haute tension
- Un local technique

Les travaux d'aménagement de la plateforme inclus :

- La construction d'une dalle béton qui accueillera les moteurs et le compresseur ;
- Le positionnement des réseaux enterrés (fourreaux, eaux, évacuation, câbles électriques) ;
- La livraison par container des moteurs et des compresseurs par transport routier ;
- L'installation d'un poste haute tension connecté au réseau ENEDIS ;
- L'installation d'un transformateur ;
- La mise en place de clôtures.

Une étude de bruit réalisée par la société ECIB et disponible en annexe 2 montre que le projet respecte les niveaux sonores maximum fixés par la réglementation pendant la phase travaux et pendant la phase d'exploitation.

Les moteurs et les compresseurs sont ensuite livrés conteneurisés, par transport routier.

Le poste haute tension est connecté au réseau ENEDIS et permet le comptage de l'électricité injectée. Ce dernier est installé en limite de propriété pour permettre un accès à ENEDIS en tout temps. Un transformateur est positionné entre la génératrice du moteur et le poste haute tension pour adapter la tension à celle du réseau.

La durée prévisionnelle des travaux d'aménagement de la plateforme pour la phase d'exploitation et la mise en service des équipements est estimée à environ 9 mois.

La description des travaux projetés est présentée dans la pièce n°2 du dossier, à laquelle il conviendra de se référer.

⇒ Cf. PIECE N°2 : Mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux prévus et méthodes d'exploitation

3 SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT : ETAT ACTUEL

La description des facteurs environnementaux au sein de la zone d'étude présente les différentes caractéristiques de l'environnement. Elle permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du projet dans sa globalité. Cette partie est le point d'ancrage pour définir les grandes orientations d'aménagement et les mesures à prendre, le cas échéant, pour éviter, réduire, atténuer voire compenser les incidences du projet.

L'article R.122-5 du Code de l'Environnement stipule que l'étude d'impact doit présenter : « 3° Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée "scénario de référence", et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

L'objectif de cette partie est de faire ressortir les forces et faiblesses du territoire sur lequel le projet est installé, ainsi que quelques tendances de son évolution.

Le tableau qui suit synthétise les enjeux identifiés dans les chapitres 0 et 5 pour les thématiques sur lesquelles le projet est susceptible d'avoir un impact, selon la cotation qualitative, en quatre niveaux, retenue pour l'étude :

- **Enjeu fort,**
- **Enjeu modéré,**
- **Enjeu faible,**
- **Enjeu nul.**

Ce tableau étudie également l'évolution prévisible de l'environnement avec et sans la mise en place du projet.

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux et évolution prévisible avec et sans le projet

Segment	Description des enjeux et contraintes	Evolution avec le projet	Niveau d'enjeu	Evolution sans le projet
MILIEU PHYSIQUE				
Topographie	Peu de contraintes pour les travaux de forage	Pas de modification significative	Faible	Pas d'évolution en l'état actuel
Sols (nature & qualité)	Sols au droit du projet constitués de Craie et de Limon. Vulnérabilité moyenne à forte (terrains perméables). Absence de diagnostic de pollution des sols au droit du projet.	Faible travaux de terrassement sur les premiers centimètres du sol afin de niveler le terrain	Faible	Pas d'évolution en l'état actuel
Eaux souterraines (qualité)	Nappe de la craie vulnérable Absence de suivi de la qualité des eaux souterraines au droit du projet. Le projet est localisé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.	Absence d'impact significatif considérant la mise en place d'une dalle béton au droit des conteneurs et l'absence de rejet sauf accidentel.	Faible à Modéré	Pas d'évolution en l'état actuel
Eaux superficielles (qualité)	Absence de cours d'eau dans un rayon de 500 m. Le projet se situent en zone de ruissellement.	Pas de modification significative de la nature des sols (faibles travaux – faible imperméabilisation). Absence d'impact significatif considérant l'absence de rejet sauf accidentel.	Faible	Pas d'évolution en l'état actuel
Météorologie	Climat d'influence océanique caractérisé par des écarts saisonniers nets. Précipitations et vents relativement faibles.	/	Nul	/
Climat / Qualité de l'air / Odeurs	Sensibilité forte en lien avec la santé publique Ensemble du territoire sensible aux problématiques des oxydes d'azotes et des poussières. Contexte à dominante rurale, présence à proximité d'axes de circulation mineurs et d'activité agricoles. Absence de mesure représentative de la qualité de l'air (mesures en milieu urbain). Industrie de l'énergie représentant 9% des émissions directes de GES en Hauts de France. Objectif : développement des filières d'énergie fatales et récupération de gaz de mine.	Emissions atmosphériques en provenance des moteurs pour le captage de gaz de mine. Compatible avec les enjeux de développement des filières d'énergie fatales et récupération de gaz de mine au niveau des Hauts de France. A noter qu'une évaluation quantitative des risques sanitaires (annexe 5) est en cours afin de démontrer l'absence totale de risques sanitaires liés à l'activité future de Gazonor sur le site d'Hulluch.	Modéré	Emissions atmosphériques liées aux activités agricoles - Emissions atmosphériques variables - Dégagement de gaz de mines composé d'environ 60% de méthane du fait de l'ennoyage
Risques naturels	Voir paragraphe Erreur ! Source du renvoi introuvable. – Vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs			
MILIEU NATUREL				

Segment	Description des enjeux et contraintes	Evolution avec le projet	Niveau d'enjeu	Evolution sans le projet
Zones naturelles / Faune, Flore et habitats	- ZDH, localisé à 800 m ; - ZNIEFF 1, localisé à 800 m ; - ZNIEFF 2 localisé à 1 km ; - Site RAMSAR localisé à 16 km ; - PNR, localisé à 19 km ; Le projet a fait l'objet d'un pré diagnostic écologique, recherches bibliographiques et de visites terrain, établissant les risques pour la biodiversité comme très faibles.	Sensibilité faible au droit du projet Emissions atmosphériques, émissions sonores et émissions lumineuses susceptibles d'affecter l'environnement immédiat du site	Faible	/
Espaces forestiers	Absence de forêt de protection, de réserves biologiques.	/	Faible	/
MILIEU HUMAIN				
Occupation des sols, urbanisme et servitudes	Occupation CORINE Land Cover 2018, zone urbanisée PLU zonage A pour le site : - zone A : Parcelle classée A, Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Servitude PT2 LH : le site est localisé dans la servitude radioélectrique Loos – Flequières (couloir 500m) de protection contre les obstacles. Projet compatible avec les SUP.	Aménagements temporaires le temps de l'exploitation Prise en compte des règlements d'urbanisme.	Faible	/
Populations & contexte socio-économique	Contexte rural caractérisé par une part notable de l'agriculture parmi les activités du territoire. Projet localisé dans un environnement agricole et excentré. Habitations situées à environ 700 m.	Surface du site limitée. Aménagements temporaires le temps de l'exploitation.	Modéré	Sans objet.
Voies de communications	Voies routières Sensibilité faible compte-tenu du maillage à proximité du site.	Augmentation très légère attendue du trafic routier uniquement en phase travaux. Peu de trafic en mode exploitation (absence de présence permanente).	Faible	Pas d'évolution en l'état actuel
	Voies ferrées, fluviales, aériennes Absence de trafic ferroviaire, fluviale ou aérien par le projet.	Absence d'interaction entre le projet et les voies ferrées, fluviales ou aériennes.	Nul	/
Environnement sonore et vibratoire	Secteur non soumis à PPBE Sources d'émissions sonores et vibratoires : travaux agricoles, et circulation – secteur calme. Habitations situées à environ 700 m.	Bruits et vibrations liés à la circulation routière lors des travaux et aux fonctionnements des installations.	Modéré	
Environnement lumineux	Environnement à caractère rural Les émissions lumineuses sont faibles hormis les éclairages des voiries éventuels et les sources mobiles	Mise en place d'éclairage extérieur.	Modéré	Pas d'évolution en l'état actuel
PAYSAGE ET PATRIMOINE				

Segment	Description des enjeux et contraintes	Evolution avec le projet	Niveau d'enjeu	Evolution sans le projet
Intégration paysagère	Projet entouré de parcelles agricoles. Visibilité du site possible depuis les habitations	Modification du paysage par les aménagements envisagés - Aménagements de faibles hauteurs et mise en place de hais arborées pour faciliter l'intégration paysagère.	modéré	Pas d'évolution en l'état actuel
Patrimoine mondial	Absence de bien inscrit au patrimoine de l'UNESCO sur ou à proximité du projet.	/	Nul	/
Sites classés Sites inscrits Autres espaces protégés Monuments historiques	Absence de sites remarquables ou protection à proximité des quatre projets.	/	Nul	/
Archéologie	La carte du zonage archéologique d'Hulluch localise le projet au droit d'un zonage de « seuil de consultation à 5000 m ² ». Projet non concerné par des prescriptions archéologiques.	Absence de travaux conséquents. Code du patrimoine et procédures fixées par la DRAC seront suivies au besoin	Faible	Pas d'évolution en l'état actuel

4 EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

Pour chaque compartiment (hors enjeux négligeables), une évaluation de l'impact des équipements a été réalisée sur la base des données disponibles et des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation mises en œuvre sur le site. Une synthèse par compartiment est présentée dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 2 : Synthèse des dispositions prévues par Gazonor pour limiter les impacts en phase travaux – chantier

Thématique	Enjeu	Phase travaux			
		Mesures ERC		Budget	Impact résiduel temporaire
Topographie	Faible	/	/	/	Faible
Sols, sous-sols, eaux-souterraines, eaux superficielles	Faible à Modéré	E3.1	Absence de rejets spécifiques dans le milieu naturel	/	Faible
		R2.1c	Optimisation de la gestion des déblais/remblais	/	
		E3.1c	Absence d'utilisation de produits polluants	/	
		R2.1s	Respect des prescriptions réglementaires (AEP)	/	
Climat, qualité de l'air, odeurs	Modéré	E3.1a	Absence de rejets spécifiques dans le milieu naturel	/	Négligeable
		R2.1a	Adaptation des modalités de travail	/	
		R2.1t	Engins conformes à la réglementation	/	
Zones naturelles / Faune Flore Habitats	Faible	R2.1a	Mise en défens des emprises du projet	50 k€	Négligeable
		R2.1b	Limitation des emprises des travaux	/	
		E3.1a	Absence de rejets dans le milieu naturel	/	
		R3.1a	Adaptation de la période des travaux sur l'année	/	
Espaces forestiers	Faible	R2.1s	Respect des prescriptions réglementaires	/	Nul
Occupation des sols	Faible	R2.1s	Respect des prescriptions réglementaires	/	Faible

Thématique	Enjeu	Phase travaux			
		Mesures ERC		Budget	Impact résiduel temporaire
Populations, contexte socioéconomique, santé	Modéré	E3.1a	Absence de rejets spécifiques dans le milieu naturel	/	Faible
Voies de communication - trafic	Faible	R2.1a	Limitation du nombre d'engins de chantier	/	Faible
Gêne sonore et vibratoire	Modéré	R2.1t	Engins conformes à la réglementation	/	Modéré
		R3.1b	Adaptation des horaires de travaux	/	
Gêne lumineuse nocturne	Modéré	R3.1b	Adaptation des horaires de travaux	/	Nul
Paysage et patrimoine					
Paysage et patrimoine	Modéré	/		/	Faible

Tableau 3 : Synthèse des dispositions prévues par Gazonor pour limiter les impacts en phase exploitation

Thématique	Enjeu	Phase exploitation			
		Mesures ERC		Budget	Impact résiduel temporaire
Topographie	Faible	/		/	Faible
Sols, sous-sols, eaux-souterraines, eaux superficielles	Faible à Modéré	E3.2d	Absence de consommation d'eau	/	Faible à Négligeable
		E3.1	Absence de rejets spécifiques dans le milieu naturel	/	
		R2.2q	Installations de gestion des effluents	20 k€	
		R2.2q - E3.2c	Dalle imperméabilisée au droit des installations	80 k€	
		E3.2c	Gestion des eaux externes au site	10 k€	
		E3.2c	Stockages des produits liquides sur rétention et zones de dépotage	20 k€	
Climat, qualité de l'air, odeurs	Modéré	E3.1a	Absence de rejets spécifiques dans le milieu naturel	/	Positif
		R2.2p	Respects des valeurs limites réglementaires	/	
		R2.2r	Entretien et contrôle régulier des installations	250 k€/an	
Zones naturelles / Faune Flore Habitats	Faible	R2.2e	Limitation de l'emprise du projet	/	Négligeable
		R2.2c	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	1 k€	
Espaces forestiers	Faible	R2.2p	Respect des prescriptions réglementaires	/	Nul
Occupation des sols	Faible	R2.2p	Respect des prescriptions réglementaires	/	Faible
Populations, contexte socioéconomique, santé	Modéré	E3.1a	Absence de rejets spécifiques dans le milieu naturel	/	Faible
		R2.2b	Dispositif de limitation des nuisances envers les populations	40 k€	
Voies de communication - trafic	Faible	R2.1a	Forte limitation des besoins sur site	/	Négligeable
Gêne sonore et vibratoire	Modéré	R2.1t	Engins conformes à la réglementation	/	Faible
		R2.2b	Dispositif de limitation des nuisances envers les populations si nécessaire (écran acoustique)	200k€	
		E3.2b	Adaptation des caractéristiques du projet (choix de techniques et équipements adaptés)	/	
		R2.2p	Respect des prescriptions réglementaires	/	

Thématique	Enjeu	Phase exploitation			
		Mesures ERC		Budget	Impact résiduel temporaire
Gêne lumineuse nocturne	Modéré	E3.2b	Adaptation des caractéristiques du projet si nécessaire (équipements adaptés)	/	Faible
Paysage et patrimoine					
Paysage et patrimoine	Modéré	/	/	/	Faible
		/	/	/	
		/	/	/	

Les mesures prises en phase d'exploitation permettent d'atteindre un niveau d'impact aussi bas que possible, au regard des opérations d'aménagement prévues. A noter que le projet aura un impact positif sur la thématique « climat, qualité de l'air, odeurs » (réduction des émissions de gaz de mine à l'atmosphère).

5 AUTRES THEMATIQUES TRAITEES

5.1 Vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs

L'étude de dangers présentée en pièce n°4, traite spécifiquement des risques naturels et technologiques auxquels sont soumises les équipements du site et des risques industriels induits par les activités de la société Gazonor.

Aucun potentiel de danger pertinent n'a été retenu étant donné la nature, l'importance réduite des équipements, ainsi que des mesures en place pour prévenir de tels potentiels de dangers.

5.2 Raisons du choix du projet et description des solutions de substitution

Le choix du site au regard des objectifs du projet s'appuie sur la connaissance du sous-sol et le potentiel des réservoirs de gaz de mine connectés. En effet, la présence de vides miniers de volumes importants, interconnectés et non envoyés est indispensable pour le déploiement d'équipements de captage du gaz de mine, dont l'efficacité a été démontrée sur d'autres sites, actuellement exploités par Gazonor.

Le choix de l'emplacement s'est imposé de lui-même au regard des paramètres subsurfaces (présence et caractéristiques des réservoirs de gaz de mine) et des contraintes de surface limitées au niveau du site choisi.

5.3 Compatibilité aux schémas, plans et programmes

La compatibilité aux plans, schémas et programmes principaux suivants a été étudié :

- documents d'urbanisme ;
- SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Artois-Picardie) ;
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Marque Deûle, Lys) ;
- PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondations - bassin Artois-Picardie) ;
- Plan climat national et loi sur la transition énergétique
- SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) ;
- PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère interdépartemental Nord et Pas de Calais).

La compatibilité du projet avec le SDAGE, SAGE et PGRI (documents de gestion dans le domaine de l'eau) est présentée en partie 2 de l'étude d'impact du dossier de Demande D'Autorisation Environnementale.

Les activités liées au projet sont en cohérence avec les objectifs du plan climat et la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Le projet participera à la réduction de la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles en développant le captage et la valorisation du gaz de mine, considéré comme une filière de production d'énergie renouvelable. Les activités du site sont en cohérence également avec les objectifs du SRADDET et du PPA.

